

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBRUN-LAURAGAIS

L'an deux mille vingt et deux, le 14 janvier, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Montbrun-Lauragais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent Braak, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 15

Date de convocation : 10/01/2022



Présents : APPY Carole, BAQUIE Frédéric, BERNADBEROY Marc, BIGEONNEAU Didier, BRAAK Laurent, CAZOTTES Aurélien, CHAMBEU Marine, LEON Olivier, PEGORAROTTO David, RUMEAU Frédérique.

Pouvoirs : BREFORT André à LEON Olivier

BRUNET Pierre à BAQUIE Frederic

DO ESPIRITO SANTO Nathalie à APPY Carole

FERRIE Nathalie à LEON Olivier

Absents : DUBORPER Sabrina

Nombre de suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

M. Marc Bernadberoy a été élu secrétaire de séance.

2022/03 Conventions relatives à la dématérialisation des actes d'urbanisme

M. David Pegorarotto expose au Conseil :

- les dispositions de l'article L.423-3 du code de l'urbanisme qui prévoit que les communes de plus de 3500 habitants disposent d'une téléprocédure spécifique pour recevoir et instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme à partir du 1er janvier 2022 ;
- les dispositions de l'article L.112-8 du code des relations entre le public et l'administration qui précisent que toutes les communes devront être en capacité de recevoir des saisines par voie électronique (SVE) selon les modalités mises en œuvre par ces dernières ;
- les disposition de la délibération du Conseil de Communauté du Sicoval en date du 6 décembre 2021 N° S202112027 approuvant la mise en place d'un outil de dématérialisation mutualisé de l'Application du Droit des Sols au profit de ses 36 communes membres, Cart@DS.

Au vu de cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer :

- la nouvelle convention de mise à disposition du service ADS et ses annexes,
- la convention relative à la mise à disposition de l'outil informatique et mise en place d'un guichet unique et ses annexes.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

**Pour copie conforme,
Transmis en Préfecture le 17/01/2022
Rendu exécutoire le 17/01/2022
Affiché le 17/01/2022**

Le Maire, Laurent BRAAK

